

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : MME DARRIET - GOUDENECHÉ
MM CHALOUPIN – NORMANT - BOURREL – BALADE – MANGIEU - LAFOSSE

Absent excusé : M. GARRIGUES

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

OUVERTURE DE CREDITS POUR L'ACQUISITION DE PLANTS DE PEUPLIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un crédit pour l'acquisition de plants de peupliers pour la parcelle située au lieu-dit « Magnon ». Le montant de cet achat s'élève à 1 239,70 € TTC. Le Conseil Municipal, ayant délibéré, adopte à l'unanimité la délibération concernant l'ouverture de crédits pour l'acquisition de plants de peupliers.

Par ailleurs Monsieur Guillaume NORMANT signale que la plantation des peupliers se déroulera ce samedi à partir de 8h00 sur site et que les membres du Conseil Municipal sont les bienvenus pour accomplir ces travaux.

DEMISSION DE MME EVELYNE JURADO-GONZALEZ

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mme JURADO-GONZALEZ qui l'informe de sa démission.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Mme JURADO-GONZALEZ en tant que suppléante au SIRP ainsi qu'à la Commission des Finances du Conseil Municipal,

Concernant le SIRP, Monsieur Jean Philippe MANGIEU se propose pour être suppléant. Pour la Commission des Finances, Monsieur Guillaume NORMANT se propose pour épauler Monsieur Jean Philippe MANGIEU.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, adopte à l'unanimité la délibération concernant le remplacement de Mme JURADO-GONZALEZ au SIRP et à la Commission des Finances par Messieurs Jean Philippe MANGIEU et Guillaume NORMANT.

COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier emplacement du columbarium a été vendu à Mme DUPIOL pour une durée de 50 ans pour la somme de 600 €. Cela signifie qu'à ce jour, la totalité des emplacements sont réservés voire occupés. Il convient donc de prévoir de nouveaux emplacements afin de pouvoir subvenir à la demande.

Dans cette optique, deux devis ont été établis pour trois emplacements supplémentaires :

- Société CIMTEA : 2 891,08 € HT
- Société LAPORTE : 1 662,50 € HT

Le délai de livraison de ces emplacements est de 4 à 5 mois,

L'offre de la Société LAPORTE est économiquement la plus avantageuse, sachant de plus que c'était déjà cette société, en 2009, qui avait construit le columbarium et qu'elle propose exactement les mêmes matériaux que ceux d'origine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société LAPORTE et demande à Monsieur le Maire de valider cette proposition.

AUDIT REFECTION DES CLOCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société BODET, qui détient le contrat d'entretien des cloches de l'Eglise, a proposé la réalisation d'un audit pour la remise en service des cloches ainsi que pour la réhabilitation du paratonnerre. Cet audit s'élève à un montant de 400 € HT et ce même si les travaux ne sont pas accomplis en suivant.

Monsieur le Maire signale que le paratonnerre existe toujours mais que ses fonctions ne sont plus à leur maximum. De plus, il rappelle qu'un devis de réfection du paratonnerre avait été établi il y a quelques années et que le montant des travaux était d'environ 4 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la proposition de la société BODET pour un audit sur la réfection des cloches et du paratonnerre, jugeant que ces travaux ne sont pas à l'heure actuelle compte tenu du contexte économique des plus opportuns.

ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'avec Monsieur Jean Pierre BALADE, ils ont fait une visite de l'Atelier Communal de Savignac avec le Maire de ladite Commune, Monsieur Patrick MONTO. Cet édifice, réalisé il y a 2 ans, est un bâtiment simple en bardage métallique non isolé hormis la partie réservée au personnel. Le coût de ce bâtiment de 100 m² hors frais de maîtrise d'œuvre s'est élevé à 133 802 € HT (144 760 € avec maîtrise d'œuvre).

Monsieur Jean Pierre BALADE présente une première ébauche réalisée par un architecte pour un bâtiment de proportions identiques. L'estimatif du coût, frais de maîtrise d'œuvre compris, s'élève à 139 211 € HT.

Monsieur le Maire, de par ces deux exemples, signale à l'assemblée que la possibilité de réaliser un bâtiment correct pour moins de 50 000 € s'avère impossible. Il demande donc à la Commission Voirie Bâtiment de se réunir afin d'étudier en détail le projet.

André BOURREL demande que ce bâtiment relève de la plus stricte fonctionnalité.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- Monsieur Guillaume NORMANT signale au Conseil Municipal qu'un comité de pilotage concernant l'avenir des TAP s'est tenu dernièrement en amont du Conseil Syndical.

De ce premier contact ressort que les enseignants sont favorables à conserver la semaine à 4,5 jours et qu'une enquête des représentants des parents d'élèves montre que les parents d'élèves y sont également favorables (sur 84 réponses à l'enquête, 50 pour et 34 contre). Reste en suspens les conditions financières d'aides au TAP qui ne sont pas encore précisées. Le comité de pilotage a prévu de se réunir dès que de nouvelles informations seront communiquées. Pour Monsieur DUMENIL, s'il n'y a plus d'aides, il n'y aura plus de TAP.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte des Pays de Garonne a été dissous et qu'il est remplacé par le Syndicat du Sud Gironde chargé de superviser ce qui se fait sur le territoire.

-

- Monsieur Jean Pierre BALADE annonce au Conseil Municipal qu'il a reçu deux devis pour la coupe rase des parcelles de bois du secteur des Barrails

Entreprise GOUDENECHÉ : 10 € le m³

Entreprise NOVAL : 13 € le m³ jusqu'à 7 cm de diamètre, puis 6 € pour le reste

De plus l'entreprise NOVAL propose la replantation des parcelles pour 900 € l'hectare.

- Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a contacté la société VINCI pour la possibilité d'utiliser les parcelles du secteur des Barrails afin d'implanter une ferme photovoltaïque.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue des vœux de Saint Pardon de Conques demain soir à 19 h.
- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retenir la date du 15 février 2018 pour la prochaine session du Conseil Municipal.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 35